

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 219<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 30 novembre, à 17 h 30 sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Caroline Otis Geneviève Perreault Mélissa Lapierre Andrée Saint-Georges Janie St-Georges
Messieurs	Justin Brunet Jean-François Désy Jérémy Rossi Dubuc Nicolas Gagnon Luc Grenier

Absences motivées :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe Sonia Théberge
Messieurs	Joffrey Bouchard Clément Comtois Francis Grégoire Frédéric Pellerin Sylvain Riendeau

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue  Anne Higgins, directrice des ressources humaines et des affaires juridiques par intérim
Monsieur	Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information
Monsieur	Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale et aux affaires juridiques
--------	--

## **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

Le président de l'assemblée, M. Stéphane Dignard, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte.

En raison de la présence de plusieurs invités et de nouveaux membres, le président demande à chaque personne de s'identifier et de se présenter à tour de rôle.

### **219.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,*

CARL-221130-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*219.1 Adoption de l'ordre du jour*

*219.2 Présentation et adoption des modifications aux Politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*

- a) PVACS du Collège constituant de Joliette*
- b) PVACS du Collège constituant de L'Assomption*
- c) PVACS du Collège constituant de Terrebonne*

*219.3 Présentation de la direction adjointe, communication et gestion de la marque*

*219.4 Présentation et adoption*

- a) Rapport annuel 2021-2022 du CCTT-INÉDI*
- b) Plan de travail 2022-2023 du CCTT-INÉDI*

*219.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration*

- Assemblée ordinaire du 28 septembre 2022*
- Assemblée extraordinaire du 9 novembre 2022*

*219.6 Suite (s) aux procès-verbaux*

*219.7 Rapport du comité exécutif*

*219.8 Collège constituant de Joliette*

- Nouvelles du collège et du conseil d'établissement*
- Recommandation d'émission de diplômes*

*219.9 Collège constituant de L'Assomption*

- Nouvelles du collège et du conseil d'établissement*
- Recommandation d'émission de diplômes*

*219.10 Collège constituant de Terrebonne*

- Nouvelles du collège et du conseil d'établissement*
- Recommandation d'émission de diplômes*

*219.11 Dossiers ressources matérielles*

- a) *Adjudication de contrat pour la réfection partielle des façades pour le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (Phase 1)*
- b) *Autorisation pour effectuer les démarches en lien avec le plan de contingence pour le Collège constituant de L'Assomption*
- c) *Autorisation pour adhérer à l'entente relative à la reproduction d'œuvres littéraires entre COPIBEC et les établissements d'enseignement collégial*

*219.12 Bilan des priorités de travail 2021-2022 et priorités de travail 2022-2023*

*219.13 Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2021-2022*

*219.14 Nominations*

- a) *Commissions des études de Joliette et de Terrebonne*
- b) *Comité d'éthique de la recherche*

*219.15 Informations*

- *Nouvelles de la direction générale*
- *Nouvelles de la présidence*
- *Avis de motion (R4, R5)*

*219.16 Divers*

*219.17 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

## **219.2 Présentation et adoption des modifications aux Politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel :**

Suivant l'entrée en vigueur le 21 septembre 2022, de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64-Loi 25), des modifications ont été apportées à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'Enseignement supérieur.

Un ajout à l'article 4 précise qu'à la demande de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement devra lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui auront été donnés à la plainte.

Afin de se conformer à ces nouvelles dispositions, les collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne ont apporté les modifications à leurs politiques en ce sens.

*Attendu l'entrée en vigueur de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (PL64-Loi 25) et l'impact sur la Loi visant à prévenir et à combattre les*

*violences à caractère sexuel dans les établissements d'Enseignement supérieur;*

*Attendu les travaux menés afin d'assurer la conformité de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel des collèges constituants de Joliette et de L'Assomption;*

*Attendu que les travaux d'amélioration continue des politiques, prévoyant des aménagements particuliers pour chaque établissement, se poursuivent en concertation avec chacun des milieux;*

*Attendu l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;*

*Attendu la recommandation du CRPC;*

*Attendu l'avis favorable de la commission des études et du conseil d'établissement du collège constituant de Joliette et de L'Assomption et de Terrebonne;*

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

*« Il est résolu d'adopter les modifications à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du collège constituant de Joliette et de L'Assomption et de Terrebonne. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-221130-02

### **219.3 Présentation de la direction adjointe, communication et gestion de la marque :**

Le directeur adjoint, communication et gestion de la marque, M. Martin Mathieu est présent pour l'étude de ce point.

Il présente aux membres du conseil d'administration le processus d'idéation qui a été fait pour le projet de la nouvelle identité visuelle. Il présente également les projets en cours et à venir de son service.

Les enjeux du service des communications sont notamment de rendre le Cégep de Lanaudière toujours plus pertinent, de permettre au CL de se positionner comme leader en enseignement supérieur et favoriser le rayonnement et le développement du CL. Suivant ces enjeux, le service dévoile ses valeurs, soit l'innovation, la curiosité, l'audace, le courage et la créativité.

Monsieur Mathieu donne des exemples de réalisations récentes, d'activités et de campagnes promotionnelles qui ont été déployées depuis la rentrée avec la nouvelle identité visuelle.

Il mentionne également le lancement prochain du concours ambassadeurs qui viendra interpeller les étudiants afin qu'ils prennent leur place et participent à la promotion tout en créant un sentiment d'appartenance fort. En parallèle, le développement de la marque employeur vise également le développement d'un sentiment d'appartenance, le recrutement et la rétention du personnel.

Finalement, il termine sa présentation en mentionnant l'ajout d'une ressource spécialisée en médias sociaux et les travaux de refonte du site internet faits en collaboration avec la Direction des technologies de l'information. Ceux-ci seront finalisés pour la fin de l'année scolaire 2022-2023.

#### **219.4 Présentation et adoption :**

##### **a) Rapport annuel 2021-2022 du CCTT-INÉDI**

La directrice du CCTT-INÉDI, Mme Julie Descormiers présente le rapport annuel 2021-2022.

Elle explique que le ministère a modifié sa façon de faire pour présenter le rapport annuel et le plan de travail au même moment le 1<sup>er</sup> décembre. C'est pourquoi il y a deux résolutions à prendre.

Le rapport annuel fait état de plusieurs bons coups et de partenariats renouvelés ou encore de nouveaux partenariats développés. L'implication des étudiants est plus grande, étudiants stagiaires et en recherche.

Un allègement de la structure organisationnelle a été opéré afin d'augmenter la performance et la collaboration en plus de clarifier le suivi budgétaire qui est fait de façon très rigoureuse. Des outils de planification ont été mis en place également.

Il y a toujours des enjeux d'espace et le changement de direction qui ont nécessité une adaptation.

*Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, avant le 1er décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;*

*Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;*

*Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de Mme Geneviève Perreault, dûment appuyée par Mme Janie St-Georges,*

CARL-221130-03

« *Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2021-2022 d'INÉDI.* »

Adoptée à l'unanimité.

## **b) Plan de travail 2022-2023 du CCTT-INÉDI**

La directrice du CCTT-INÉDI, Mme Julie Descormiers présente le plan de travail 2022-2023.

C'est un plan transitoire entre la fin du cycle 17-22 et le nouveau plan quinquennal 23-28. C'est une année de stabilisation après la forte croissance afin de bâtir une base solide grâce à une gestion améliorée avec des décisions cohérentes et transparentes, le développement d'une culture du travail d'équipe et un retour à l'équilibre budgétaire. Le plan de travail a été simplifié autour de trois enjeux principaux : bonifier le rôle et le rayonnement d'INÉDI au sein de son écosystème, inspirer et aider les entreprises et la communauté du design à co-crée et devenir des acteurs de changement, assurer une croissance stable et un futur pérenne pour INÉDI.

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEI) et du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Afin de satisfaire aux exigences de ses partenaires financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

*Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent;*

*Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;*

*Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,*

CARL-221130-04

« *Il est résolu d'adopter le plan de travail 2022-2023 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI.* »

Adoptée à l'unanimité.

## **219.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration :**

**a) 217<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 28 septembre 2022**

*Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,*

CARL-221130-05

*« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 217<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 28 septembre 2022. »*

Adoptée à l'unanimité.

**a) 218<sup>e</sup> assemblée extraordinaire tenue le 9 novembre 2022**

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

CARL-221130-06

*« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 218<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 9 novembre 2022. »*

Adoptée à l'unanimité.

**219.6 Suite (s) aux procès-verbaux :**

Sans objet.

**219.7 Rapport du comité exécutif :**

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 21 septembre, le 22 septembre, le 17 octobre et le 7 novembre 2022.

**219.8 Collège constituant de Joliette :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège étant absent, la directrice adjointe aux études aux programmes et au développement pédagogique du collège constituant de Joliette présente les nouvelles du conseil d'établissement et du collège.

- Adoption du nouveau cahier de programme de Sciences humaines.
- Des étudiants en Techniques administratives ont fait la première édition du Podium Synergy le 5 octobre dernier.

- La semaine des Sciences humaines a eu lieu en octobre et aux activités s'est ajouté une collecte de denrées non périssables pour moisson Lanaudière.
- Les portes ouvertes se sont tenues le 26 octobre attirant plus de 600 futurs étudiants et étudiantes.
- Le Trad s'est classé 5<sup>e</sup> au Canada à la suite des championnats canadiens de cross-country qui se sont tenus en Alberta.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de Mme Janie St-Georges, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,*

CARL-221130-07

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2022091401. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,*

CARL-221130-08

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **219.9 Collège constituant de L'Assomption :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les nouvelles du collège.

- Participation des étudiants en Techniques d'éducation à l'enfance à la fête d'Halloween de L'Assomption.



- Les portes ouvertes se sont tenues le 17 novembre dernier avec la participation de plus de 100 employés et la visite de 940 personnes.
- L'équipe de Flag-football féminin, les Cyclones sont les championnes régionales.
- Le Cégep de Lanaudière à L'Assomption a reçu la tournée des universités.
- Les bourses en persévérance du ministère de l'Enseignement supérieur ont été remises aux étudiants en Techniques d'éducation à l'enfance.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2022091201. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Sur proposition de Mme Janie St-Georges, dûment appuyée par M. Luc Grenier,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **219.10 Collège constituant de Terrebonne :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Terrebonne présente les nouvelles du collège.

CARL-221130-09

CARL-221130-10

- Adoption du cahier de programme de Sciences humaines et de génie électrique.
- Journée CO-CISEP avec les deux autres constituantes le 3 octobre.
- Plus de 625 personnes à la journée portes ouvertes le 20 octobre.
- Lancement de la programmation des fêtes du 350<sup>e</sup> à Terrebonne auquel se joint le Cégep de différentes façons au cours de l'année.
- Délocalisation du programme de Techniques d'hygiène dentaire à Matane.
- Lancement du Club entrepreneur et de nombreuses activités organisées par le programme de Techniques de comptabilité et de gestion.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2022090901. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Janie St-Georges,*

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

Suivant la présentation des nouvelles, une demande est formulée afin qu'une lettre de félicitations soit envoyée aux étudiants ainsi qu'aux enseignants pour leurs réalisations. C'est une façon faire savoir à l'ensemble de la communauté que les membres du conseil d'administration sont informés de leur performance.

CARL-221130-11

CARL-221130-12

### **219.11 Dossiers ressources matérielles :**

#### **a) Adjudication du contrat pour la réfection partielle des façades pour le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (Phase 1)**

Conformément au règlement de la Régie du bâtiment du Québec visant à améliorer la sécurité des bâtiments existants et empêcher le développement de conditions dangereuses, un rapport de vérification quinquennale a été déposé en janvier 2022. Ainsi, l'inspection a permis de constater des défaillances au niveau des façades du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, plus précisément au niveau de l'étanchéité des fenêtres et des systèmes d'ouvertures.

Conséquemment, la Direction des ressources matérielles a recommandé la réalisation des travaux afin de se conformer aux recommandations pour la mise aux normes des actifs immobiliers. Ainsi, un appel d'offres a été publié le 14 octobre 2022 pour le projet de réfection partielle des façades du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. Ces travaux permettront de corriger les défaillances telles les infiltrations d'eau.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 10 novembre 2022. Ce sont six soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles, à la suite de l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité de la soumission, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Les Entreprises Philippe Denis inc. ».

*Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection partielle des façades du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;*

*Attendu les six soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;*

*Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles;*

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Janie St-Georges,*

*« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection partielle des façades du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption à la firme « Les Entreprises Philippe Denis inc. », pour un montant de 899 700,00 \$ (avant taxes), le tout conformément au processus d'appel d'offres. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **b) Autorisation pour effectuer les démarches en lien avec le plan de contingence pour le Collège constituant de L'Assomption**

Faisant suite à l'appel d'intérêt visant à octroyer de nouvelles autorisations de programme à caractère national et suprarégional, le Cégep régional de Lanaudière a obtenu l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur de dispenser le programme d'étude de Techniques d'inhalothérapie au collège constituant de L'Assomption.

Dans les dernières années, le Cégep régional de Lanaudière connaît une hausse constante du devis. Conscient qu'un projet d'ajout d'espace peut prendre plusieurs années avant d'avoir un effet réel sur la capacité d'accueil du Cégep, le ministère de l'Enseignement supérieur a confirmé l'allocation d'une subvention spéciale pour financer l'aménagement et la location de locaux d'enseignement supplémentaires.

La direction des ressources matérielles a été mandatée pour négocier une entente entre le Cégep régional et Corporation ICODEV inc. le tout dans le respect des Règlements du Cégep régional de Lanaudière et du plan de contingence qui a été présenté au ministère préalablement, ce dernier, devant donner son autorisation sur l'entente qui sera négociée.

Des discussions ont eu lieu entre la direction des ressources matérielles et un promoteur immobilier pour une location au printemps 2024.

Le promoteur immobilier effectuera des travaux afin que les espaces, répartis sur 290 mètres carrés, puissent permettre d'accueillir des étudiants dès le début de la session d'automne 2024. Le coût des travaux d'aménagement sera assumé par le Cégep régional de Lanaudière et amorti sur une période de 5 ans. Ceux-ci seront considérés dans l'établissement des coûts de location d'espace prévus au plan de contingence.

*Attendu le plan de contingence présenté et accepté par le ministère de l'Enseignement supérieur pour la location, l'aménagement et les coûts d'énergie et d'entretien de locaux d'enseignement supplémentaires pour le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption ;*

*Attendu le mandat confié à la direction du Cégep régional afin d'entreprendre les démarches auprès du promoteur immobilier ;*

*Attendu que la direction des ressources matérielles doit établir un bail de location qui tiendra compte des travaux d'aménagements à effectuer dans les locaux ciblés;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep;*

*Sur proposition de Mme Geneviève Perreault, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

*« Il est résolu de déléguer à la direction des ressources matérielles la négociation d'un bail de location incluant les travaux d'aménagements des*

*locaux d'enseignements supplémentaires, lesquels sont estimés à 58 975 \$ (18,78 \$ le pied carré) par année étant entendu que le bail de location négocié sera présenté et autorisé par le conseil d'administration ultérieurement. »*

Adoptée à l'unanimité.

**c) Autorisation pour adhérer à l'entente relative à la reproduction d'œuvres littéraires entre COPIBEC et les établissements d'enseignement collégial**

La conclusion d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial avec COPIBEC a été négociée et prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2022. Celle-ci d'une durée de trois ans permet de renouveler une licence générale autorisant les collèges à reproduire des œuvres du répertoire de COPIBEC.

En vertu de la nouvelle entente, les collèges devront verser annuellement à COPIBEC une redevance correspondant au produit de 11,00\$ par le nombre d'étudiants « équivalent temps complet » (ETC) de la session d'hiver précédente. Ce taux de redevance est en légère hausse par rapport à celui de l'entente précédente, qui était de 10,50\$ par étudiant ETC. et devrait être compensée par les sommes versées par le ministère de l'Enseignement supérieur en vertu de l'annexe budgétaire S118.

Afin de bénéficier de cette entente, le conseil d'administration doit mandater M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, afin qu'il puisse la signer pour et au nom du Cégep régional de Lanaudière.

*Attendu que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, ayant pris effet le 1er juillet 2017, a pris fin le 30 juin 2021 après avoir été prolongée d'un an en raison de la situation créée par la pandémie de la COVID-19;*

*Attendu que cette entente a ensuite continué de s'appliquer pendant toute la durée des négociations, conformément à sa clause 14.3;*

*Attendu qu'une entente de principe est récemment intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de COPIBEC à propos d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial, pour la période s'étendant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025;*

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Luc Grenier,*

*« Il est résolu :*

- *d'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée aux présentes;*
- *d'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du Cégep régional de Lanaudière cette entente. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **219.12 Bilan des priorités de travail 2021-2022 et priorités de travail 2022-2023 :**

La direction générale dépose le bilan des priorités de travail 2021-2022 ainsi que les priorités de travail 2022-2023 du Cégep régional de Lanaudière.

Les directions de collège et de service sont disponibles pour répondre aux questions.

### **219.13 Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2021-2022 :**

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2021-2022.

*Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;*

*Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;*

*Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Luc Grenier,*

CARL-221130-16

*« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **219.14 Nominations :**

#### **a) Nominations aux commissions des études des collèges constituants de Joliette et de Terrebonne**

Suivant le départ de la direction adjointe aux programmes en septembre dernier au Collège constituant de Joliette, il y a lieu de procéder à une nomination à la commission des études.

Également, il est souhaité de nommer, madame Isabelle Pelletier, directrice adjointe, Départements de l'enseignement et relation avec la communauté du Collège constituant de Terrebonne pour siéger à la commission des études de Terrebonne, en remplacement de Mme Nadine Lajeunesse.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

*Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la nomination d'une nouvelle direction adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique au Collège constituant de Joliette qui siégera sur ce comité;*

*Attendu la désignation de la direction adjointe Départements de l'enseignement et relation avec la communauté du Collège constituant de Terrebonne en remplacement de la direction adjointe, services des affaires étudiantes;*

*Attendu la recommandation de la direction du Collège constituant de Joliette et la recommandation de la direction du Collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,*

*« Il est résolu :*

- *de nommer madame Mélanie Mainville, directrice adjointe aux études, service des programmes et du développement pédagogique, à la commission des études du Collège constituant de Joliette, en remplacement de M. Bruno Gariépy;*
- *de nommer madame Isabelle Pelletier, directrice adjointe, Départements de l'enseignement et relation avec la communauté, à la commission des études du Collège constituant de Terrebonne en remplacement de Mme Nadine Lajeunesse. »*

Adoptée à l'unanimité.

## **b) Nomination au comité d'éthique de la recherche**

Le comité d'éthique de la recherche (CER) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CER exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.3 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

*Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;*

*Attendu l'article 8.3 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;*

*Attendu que des postes de membres seront vacants prochainement et qu'il importe de les combler;*

*Attendu la candidature reçue et son approbation par tous les membres du comité d'éthique de la recherche;*

*Sur proposition de Mme Janie St-Georges, dûment appuyée par Mme André Saint-Georges,*

*« Il est résolu de nommer Madame Caroline Doré au sein du comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en méthodes de recherche, pour un mandat de trois ans. »*

CARL-221130-18

### **219.15 Informations :**

#### ***Nouvelles de la direction générale***

La direction générale a déposé son rapport. En raison de l'absence de Mme Bailleu, directrice générale, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, commente les nouvelles et répond aux questions des membres.

#### **Nouvelles de la présidence**

Le président tient à féliciter toutes les personnes qui ont collaboré aux travaux visant le regroupement des fondations et tout particulièrement, Mme Esther



Fournier, directrice des ressources financières. Les travaux ont abouti à la création de la Fondation du Cégep de Lanaudière, qui permettra la réalisation et le soutien des projets des étudiants des trois collèges constitutants, en ayant une structure plus simple et plus efficace.

La prochaine assemblée du conseil d'administration se tiendra le 22 février prochain, en présence.

### **Avis de motion**

Lors de l'assemblée du conseil d'administration qui se tiendra le 22 février 2023 prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements 4 et 5.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

### **219.16 Divers :**

Sans objet.

### **219.17 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 19 h 51.

.....  
Président d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée